

TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Capital social : 2.358.854.200 Dirhams

Siège social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida

Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145

RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Emission obligataire par placement privé (Rapport visé à l'article 4 de la Loi 27-20¹)

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous adresser le présent rapport relatif à l'opération d'émission obligataire par placement privé d'un montant de 2,7 milliards de dirhams, réalisée le 07 septembre 2020.

1. Contexte

TAQA Morocco (la « **Société** ») a procédé à une émission obligataire par placement privé d'un montant de 2.700.000.000,00 dirhams auprès d'un nombre limité d'investisseurs qualifiés (« **Emission Obligataire** »). L'objectif de cette émission est de permettre à la Société d'optimiser son coût d'endettement à travers le remboursement anticipé de la dette bancaire contractée en 2009 et de diversifier ses sources de financement pour accompagner la diversification du mix énergétique de TAQA Morocco au Maroc.

Dans le contexte de la pandémie du Covid-19 et de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire depuis Mars 2020, l'Emission Obligataire a été autorisée et décidée par le Directoire dans le cadre des dispositions de l'article 4 de la Loi 27-20 et par dérogation à l'article 294 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 4 précité.

2. Approbations sociales et réglementaires

Conformément à la Loi 27-20 et le cadre réglementaire applicable, l'Emission Obligataire a été :

- autorisée par le Directoire en date du 02 juillet 2020 ;
- approuvée par le Conseil de Surveillance le 10 août 2020 ; et
- décidée dans ses conditions définitives par le Directoire en date du 31 août 2020.

¹ Loi n° 27-20 du 28 mai 2020 édictant des dispositions spéciales relatives au déroulement des travaux des organes d'administration des sociétés anonymes et les modalités de tenue de leurs assemblées générales durant la période de l'état d'urgence sanitaire.

L'Emission Obligataire a reçu l'accord de l'Autorité Marocaine du Marché de Capitaux (« AMMC ») le 03 Septembre 2020.

3. Conditions définitives de l'Emission Obligataire

Nature des obligations	Obligations non cotées, dématérialisées par inscription auprès du Dépositaire Central (Maroclear), négociables suivant les conditions du contrat d'émission.
Forme des obligations	Obligations nominatives.
Type de placement	Placement privé auprès d'un nombre limité d'investisseurs qualifiés (17).
Montant total	2.700.000.000,00 dirhams.
Durée	18 ans (échéance au 31 mars 2038).
Valeur nominale/obligation	100.000 dirhams
Taux d'intérêt	Intérêt fixe de 3,75% payable semestriellement et calculé sur la base du capital restant dû au titre des Obligations.
Date de souscription	04 septembre 2020
Date de jouissance	07 septembre 2020

4. Représentant de la Masse des Obligataires

Monsieur Mohammed Hdid, expert-comptable agréé, a été nommé par les Obligataires en qualité de représentant permanent de la Masse des Obligataires par résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires réunie le 19 novembre 2020.

5. Remboursement par anticipation du crédit bancaire 1-4

Suite à la réalisation définitive de l'Emission Obligataire, le crédit bancaire contracté par TAQA Morocco le 16 janvier 2009 a été totalement remboursé par anticipation en date du 22 septembre 2020.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Fait le 11 mars 2021

Pour le Directoire


M. Abdelmajid Iraqui Houssaini
Président du Directoire